



Commune de Saint-Maurice-de-Beynost

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL n°2024-07-01

Séance du 19 décembre 2024

Date de la convocation :

13 décembre 2024

Affichage de la convocation :

13 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, dix-neuf décembre, le conseil municipal de la commune de Saint-Maurice-de-Beynost, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Pierre GOUBET, Maire.

PRESENTS : Pierre GOUBET, Claude CHARTON, Eveline GUILLET, Daniel MONCHANIN, Lydie EXTIER-PONS, Didier JUHEN, Nicole BOURGEOIS, Christian JUFFET, Rodolphe EZNACK, Bernard MATEOS, Michèle ALVES, Alain VIEUX, Stratos TSALAPATIS, Anne CHAMPETINAUD, Muriel BRUGNOT, Robert HERPOYAN, Lindsay DIAS, Nikita FERRACHAT.

Nombre de conseillers :

en exercice : 27
 présents : 18
 procurations : 4
 absents : 5
 votants : 22

EXCUSES : Yvan HERZIG (Procuration à C. CHARTON), Martine TERRIER (Procuration à E. GUILLET), Nathalie GRAVIER (Procuration à P. GOUBET), Danièle GREAU (Procuration à N. BOURGEOIS).

ABSENTS : Anaïs TEYSSONNEYRE, Syve-Line TAN, Yann LEONET, Mathieu LAURAIN, Romain GAILLARD.

Alain VIEUX a été élu secrétaire de séance.

DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal,

VU l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales et notamment son alinéa 16 ;

VU l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales ;

VU sa délibération du 11 mai 2023 ;

PREND ACTE des décisions prises par M. le Maire dans le cadre des articles L2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales et de la délibération du 11 mai 2023 pour la période du 24 octobre 2024 au 14 novembre 2024 et qui s'établissent comme suit :

1- Déclarations d'intention d'aliéner

NUMERO	DECISION	DATE	ADRESSE	NATURE DU BIEN
DIA00137624A0028	NON PREEMPTION	25/10/2024	Montée de la Pissette	Non bâti
DIA00137624A0029	NON PREEMPTION	28/10/2024	1 avenue Pasteur	Bâti sur terrain propre
DIA00137624A0030	NON PREEMPTION	13/11/2024	2 chemin des Bottes	Bâti sur terrain propre

2- Délivrances et reprises de concessions cimetièrre

Date de l'arrêté	Concession		
	Emplact	Durée	Type
28/10/2024	D n°32	50	Renouv.
20/11/2024	B n°26	30	Renouv.
03/11/2024	L n°26	15	Renouv.
04/11/2024	K n°37	30	Renouv.
05/11/2024	B n°27	30	Renouv.
07/11/2024	D n°09	50	Renouv.
07/11/2024	B n°29	30	Renouv.
08/11/2024	D n°14	50	Renouv.
07/11/2024	F n°19	30	Renouv.
08/11/2024	C n°33	30	Renouv.
03/11/2024	G n°62	15	Renouv.
13/11/2024	C n°23	30	Renouv.
14/11/2024	K n°30	30	Renouv.

Marchés publics passés sous la forme adaptée

Titre	N° marché	Entreprise	Code Postal	Montant HT	Montant TTC	Date de notification
Construction de 3 terrains de padel dont 2 couverts LOT 1 VRD - Longrines	2024-02-T	BRUNET TP	01500	188 315, 70 €	225 978,84 €	12/11/2024
Construction de 3 terrains de padel dont 2 couverts LOT 2 : Padel - Bétons poreux	2024-02-T	LAQUET TENNIS	26210	152 946 700 €	183 535, 20 €	12/11/2024
Construction de 3 terrains de padel dont 2 couverts LOT 3 Bâtiment – Fondations – Toile et couverture	2024-02-T	PARUTTO / WALTEFAUGLE	01700	269 380,81 €	323 256,97 €	12/11/2024

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.

Délibération non soumise au vote.Le Maire
Pierre GOUBET